

## La Poste depuis chez soi : mode d'emploi

**Dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, et afin de protéger la santé des postiers et des clients, La Poste demande à ses clients de limiter leurs déplacements en bureaux de poste.**

**Pour autant, de très nombreux services de La Poste sont accessibles à distance. Depuis les sites [laposte.fr](http://laposte.fr) et [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr) et par téléphone pour les questions relatives aux Courrier et Colis au 3631 pour les particuliers, au 3634 pour les Pros et au 3639 pour toutes les opérations relevant de La Banque Postale, les clients peuvent réaliser leurs opérations postales courantes et leurs opérations bancaires du quotidien.**

**En ce qui concerne les opérations courriers-colis, depuis le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) il est possible de réaliser<sup>1</sup> :**

- l'envoi de lettres simples ou recommandées en ligne, imprimées et distribuées par le facteur, pour les résiliations ou démarches administratives
- l'affranchissement et l'envoi de colis depuis sa boîte aux lettres
- l'impression de timbres depuis son imprimante
- le suivi d'un envoi (courrier, colis)
- l'envoi de cartes postales personnalisées avec les photos de son téléphone pour partager des moments avec ses proches grâce à Youpix, une application disponible gratuitement sur App Store et Google Play. La Poste les imprime, les met sous enveloppe et le facteur les distribue dans la boîte aux lettres des destinataires.

Les conseillers clients du 3631 pour les particuliers, et du 3634 pour les Pros sont par ailleurs à leur écoute pour toutes leurs questions.

**Pour réaliser des opérations bancaires du quotidien**, La Banque Postale invite ses clients à prioriser ses services de banque en ligne via son site internet [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr) ou via l'application mobile.

Les clients particuliers peuvent<sup>2</sup> ainsi :

- consulter leur solde
- réaliser des virements
- modifier leur découvert autorisé
- gérer ses plafonds de paiements et retraits de carte bleue
- réaliser des demandes de suspension de prélèvements
- contacter un conseiller pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé

---

<sup>1</sup> Liste des services disponibles à l'adresse <https://www.laposte.fr/envoyer-colis-lettre-sans-bouger-de-chez-vous>

<sup>2</sup> [https://www.labanquepostale.fr/particulier/actualites/covid19.html#xtor=CS4-2208-\[espace\\_public\]-\[covid19\]-\[homepage\]-\[https://www.labanquepostale.fr/particulier/actualites/covid19.html\]](https://www.labanquepostale.fr/particulier/actualites/covid19.html#xtor=CS4-2208-[espace_public]-[covid19]-[homepage]-[https://www.labanquepostale.fr/particulier/actualites/covid19.html])

Les clients professionnels, entreprises, collectivités et les établissements de santé peuvent<sup>3</sup> :

- consulter leur solde
- obtenir leurs e-relevés
- réaliser des virements et gérer des bénéficiaires
- commander des chèquiers, bordereaux de remises et enveloppes T
- contacter un conseiller pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé

Les conseillers bancaires qui travaillent habituellement en bureau de poste, peuvent être contactés par leurs clients, durant la période de confinement, par mail et par téléphone.

Par ailleurs, La Poste accueille les clients pour réaliser leurs opérations essentielles qui ne peuvent être effectuées à distance. Plus de 7500 points de contact sur l'ensemble du territoire national tant en milieu rural qu'en milieu urbain sont ouverts et ce nombre sera augmenté à 10 000 d'ici la fin du mois d'avril.

La liste des bureaux de poste ouverts est en permanence accessible sur [laposte.fr](https://www.laposte.fr).

**Contacts presse**

[service.presse@laposte.fr](mailto:service.presse@laposte.fr)

---

<sup>3</sup> Personnes Morales : <https://www.labanquepostale.fr/pmo/accompagnement-entreprises.html>